

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que par arrêté municipal n°43/2025 en date du 25 avril 2025, la circulation et le stationnement sont interdits Place de l’Église, à partir du samedi 10 mai à 06h00 jusqu’au dimanche 11 mai 2025 à 20h00.

Merci de ne pas stationner vos véhicules.

Les véhicules contrevenants seront considérés comme gênants et les infractions seront constatées par des procès-verbaux.

Comptant sur votre compréhension.

L’équipe Municipale.



Madame, Monsieur,

Nous vous informons que par arrêté municipal n°43/2025 en date du 25 avril 2025, la circulation et le stationnement sont interdits Place de l’Église, à partir du samedi 10 mai à 06h00 jusqu’au dimanche 11 mai 2025 à 20h00.

Merci de ne pas stationner vos véhicules.

Les véhicules contrevenants seront considérés comme gênants et les infractions seront constatées par des procès-verbaux.

Comptant sur votre compréhension.

L’équipe Municipale.